



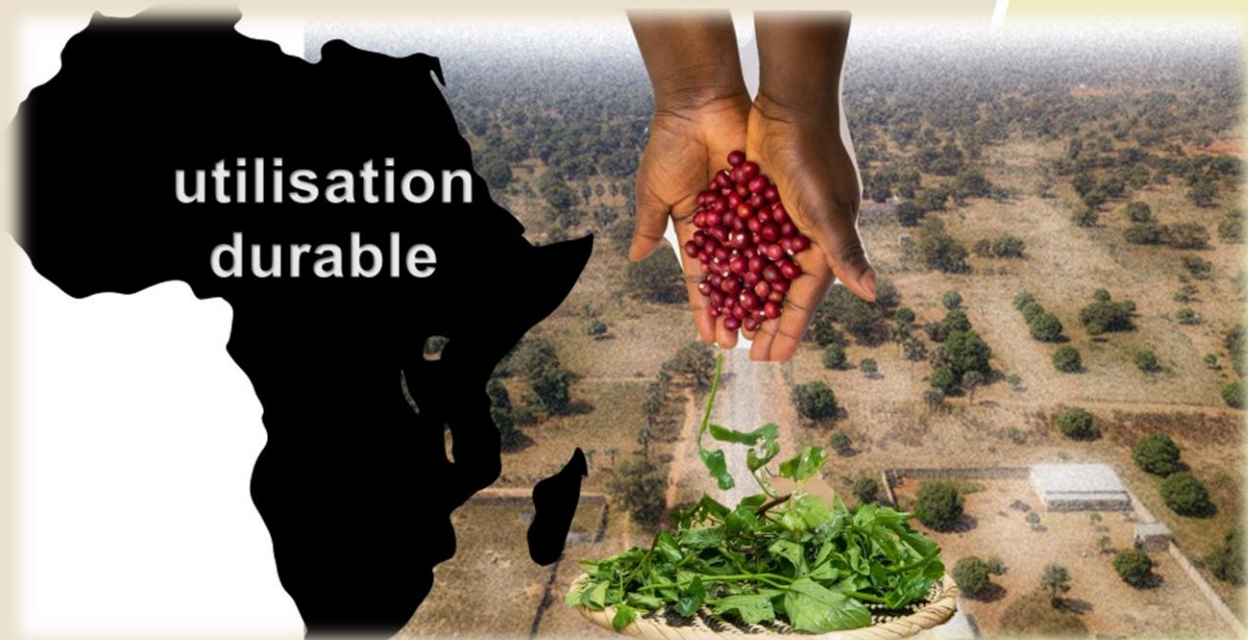
Soutenir et valoriser le patrimoine de cultures locales au Burkina Faso et au Niger pour améliorer les conditions de vie et les écosystèmes

**Programme DeSIRA - « *Development Smart Innovation through Research in Agriculture* »**

Convention de contribution : FOOD/2021/422-681

**Activité 3.3 : Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité**

**Livrable 3.3.3 : Plan d'action pour l'utilisation durable des NUS dans les pays d'Afrique de l'Ouest afin de lutter contre le changement climatique**



Partenaire responsable de l'activité : CIHEAM Bari

Partenaires concernés : Bioversity, CNR, LUKE, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou), Université Abdou Moumouni (Niamey)

Avril 2025



Etat d'avancement : Approuvé

Distribution : Public

Groupe de travail :

- *CIHEAM Bari : Generosa Jenny CALABRESE, Hamid EL BILALI*
- *AICS : Filippo ACASTO*
- *Afrique Verte : Narcisse OUEDRAOGO (Burkina Faso) et Bassirou NOUHOU (Niger)*
- *Bioversity (ABC) : Teresa BORELLI et Francesca GRAZIOLI*
- *CNR : Maria GONNELLA et Antonio MORETTI*
- *LUKE : Susanna Rokka*
- *Université Abdou Moumouni de Niamey : Hamidou FALALOU, Iro DAN GUIMBO, Inoussa M. MAAROUHI, Yacoubou BAKASSO, Lawali DAMBO*
- *Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou : Romaric NANEMA, Blaise KABRE, Zakaria KIEBRE, Reine Fanta TIETIAMBOU, Jacques NANEMA*

Citation suggérée :

SUSTLIVES (2025). Plan d'action pour l'utilisation durable des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) dans les pays d'Afrique de l'Ouest afin de lutter contre le changement climatique (Activité 3.3). Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie).

Photo en couverture : Utilisation Durable GJC.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne.  
Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

## Table de Matières

Liste des abréviations et des acronymes.....	4
Résumé .....	6
Introduction.....	8
Notes sur l'approche méthodologique.....	9
Résumé des éléments saillants des cadres réglementaires et des actes législatifs de référence relatifs aux systèmes semenciers nationaux au Burkina Faso et au Niger .....	13
Organisation d'ateliers nationaux au Burkina Faso et au Niger .....	17
Objectifs et structure des ateliers .....	17
Participants aux ateliers .....	19
Résultats des ateliers nationaux.....	20
Co-construction d'actions pour promouvoir l'utilisation durable des NUS dans le système semencier ...	20
Conclusions.....	26
Références et bibliographie consultée .....	27

## Liste des abréviations et des acronymes

ABC	Alliance Bioversity – CIAT
AICS	Agence italienne pour la coopération au développement
AKIS	Système de connaissances et d'innovation agricoles
APN	Association pour la Protection de la Nature au Sahel (APN Sahel)
CAADP	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CNEV	Catalogue National des Espèces et Variétés Végétales
CNGP	Comité National de Gestion des Pesticides
CNR	Conseil national de la recherche – Italie
CNS	Comité National des Semences
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CONAGREP	Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DHS	Distinction, Homogénéité et Stabilité
DOV	Droit d'Obtention Végétale
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
FDSS	Fonds d'appui au Développement du Secteur Semencier
GNR	<i>Global Nutrition Report</i>
ICRISAT	<i>International Crop Research Institute for Semi-Arid Tropics</i>
IDA	Association internationale de développement
IITA	<i>International Institute for Tropical Agriculture</i>
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
LANSPEX	Laboratoire National de Santé Publique et d'Expertise
Luke	<i>Natural Resources Institute Finland</i>
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
NUS	<i>Neglected Underutilized Species</i> / Espèces négligées et sous-utilisées
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

OGM	Organismes génétiquement modifiés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDC	Plan de Développement Communal
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PDR	Plan de Développement Régional
PRN	Présidence de la République du Niger
PV-RCS	Projet Portefeuilles Variétaux pour la Résilience des Communautés du Sahel
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SNSA	Service National des Semences Agricoles
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIRPGAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UAM	Université Abdou Moumouni
UJKZ	Université Joseph Ki-Zerbo
VATE	Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale

## Résumé

Ce plan d'action est le fruit de processus participatifs et de co-construction d'actions spécifiques à mettre en œuvre au Burkina Faso et au Niger pour promouvoir l'utilisation durable des Espèces Négligées et Sous-Utilisées (NUS), réalisés dans le cadre de l'Activité 3.3 du projet SUSTLIVES lors de deux ateliers nationaux sur le « Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité » qui ont eu lieu respectivement les 2 juillet et 27 novembre 2024 à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Niamey (Niger).

L'objectif principal des ateliers était de développer de manière participative les connaissances sur l'utilisation durable des NUS pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance et les écosystèmes, et d'accroître la résilience des communautés dans les deux pays. Les ateliers ont représenté le point final d'un processus d'acquisition de données, d'expériences et d'analyse qui s'est matérialisé au cours du projet SUSTLIVES, et qui s'est enrichi des résultats obtenus au fil du temps et a finalement trouvé une synthèse et une mise en œuvre ultérieure dans l'activité 3.3.

Les deux documents précédents relatifs à l'activité 3.3 (Livrable 3.3.1 et Livrable 3.3.2<sup>1</sup>), donnent un aperçu du cadre conceptuel qui a servi de contexte à la méthodologie participative adoptée et résument les résultats du projet qui ont le plus contribué à la mise en place des ateliers.

Avec l'activité 3.3 « Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agrobiodiversité », nous sommes partis de l'analyse de la présence des NUS dans les cadres conceptuels de référence et dans les documents de politiques nationales et internationales présentés par le rapport sur les politiques et cadres réglementaires actuels sur les NUS au Burkina Faso et au Niger (Activité 3.1 du projet SUSTLIVES) et avons enrichi et mis à jour le cadre général avec une analyse détaillée des lois et règlements qui posent les bases opérationnelles du système semencier formel au Burkina Faso et au Niger. En outre, sur la base de la connaissance et de l'expérience de la situation concrète de la disponibilité des semences des NUS, nous avons identifié un certain nombre de domaines d'expertise sur lesquels il est prioritaire de travailler pour ouvrir la voie à une utilisation durable de ces ressources importantes :

- Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS ;
- Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et aux mécanismes de marché favorables ;
- Améliorer la gestion des connaissances ;
- Soutenir l'utilisation durable sur le terrain.

Ces axes prioritaires ont été portés à l'attention des parties prenantes lors des deux ateliers et ont été discutés, modifiés et validés par elles lors des deux rencontres nationales. Pour chacun des domaines d'expertise, les participants ont identifié et voté sur un certain nombre d'actions jugées pertinentes au niveau national pour promouvoir l'adoption et l'utilisation durable des NUS.

---

<sup>1</sup> Livrable 3.3.1 Rapport sur la première table ronde (atelier) participative de haut niveau sur les NUS au Burkina Faso ; Livrable 3.3.2 Rapport sur la deuxième table ronde participative de haut niveau sur les NUS au Niger.

Nous espérons que ce travail sera utile pour combler le fossé entre le secteur semencier formel et informel en Afrique de l'Ouest et pour promouvoir l'utilisation des NUS, afin d'accroître la résilience des populations rurales, notamment au changement climatique.

## Introduction

Le projet SUSTLIVES, financé par l'Union européenne et coordonné par l'Agence italienne de coopération au développement (AICS) et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), est mis en œuvre au Burkina Faso et au Niger (2021-2025) avec pour objectif principal d'utiliser les cultures négligées et sous-utilisées (NUS) pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les moyens de subsistance et les écosystèmes, et accroître la résilience des communautés.

L'utilisation durable des ressources naturelles et agricoles dans les systèmes agricoles permet aux systèmes alimentaires de devenir plus inclusifs, durables et efficaces aux niveaux local, national et international.

La mission spécifique de l'activité 3.3 est de partager les connaissances sur les avantages de l'agrobiodiversité locale et d'améliorer la production et l'utilisation durables des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par des mesures efficaces qui traduisent au niveau national cet objectif général, explicitement mentionné à l'article 6 (Utilisation durable des ressources phylogénétiques) du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Cette activité a impliqué l'organisation de 3 ateliers/tables rondes avec la participation des parties prenantes et des représentants des institutions impliquées dans le secteur des semences et la chaîne de valeur des semences, visant à créer un environnement politique favorable, inclusif et utile pour promouvoir l'utilisation efficace d'une gamme plus large de NUS résistantes et nutritives.

Le premier atelier de l'activité 3.3 s'est tenu en juillet 2024 à Ouagadougou (Burkina Faso)<sup>2</sup> et le deuxième atelier s'est tenu fin novembre 2024 à Niamey (Niger)<sup>3</sup>. Au cours des deux premiers ateliers, les parties prenantes ont eu l'occasion de discuter au niveau national, contribuant à la construction et à la priorisation d'une série d'actions concrètes pour parvenir à une utilisation durable non seulement des NUS, mais aussi de toutes les autres ressources phylogénétiques menacées d'érosion génétique.

Ces actions déjà rapportées et reprises dans les deux rapports d'atelier font désormais partie de ce document qui constitue un plan d'action visant à fournir des orientations et des lignes directrices, et à suivre les opportunités de mise en œuvre d'une production et d'une utilisation durables des NUS au Burkina Faso et au Niger.

Ce document rend compte du point d'arrivée des deux processus nationaux afin de permettre leur partage transnational au sein d'un troisième atelier utile pour communiquer les résultats à toutes les parties prenantes intéressées mais aussi pour développer une vision commune à travers le partage d'actions spécifiques, adaptées aux différents contextes, à mettre en œuvre dans les deux pays.

---

<sup>2</sup> [https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES\\_Livrable-A3.3-Rapport-Atelier-national-Burkina-Faso-2-juliet-2024\\_CIHEAM-B\\_rev14082024.pdf](https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES_Livrable-A3.3-Rapport-Atelier-national-Burkina-Faso-2-juliet-2024_CIHEAM-B_rev14082024.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES\\_Livrable-A3.3-Rapport-Atelier-Niger.pdf](https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES_Livrable-A3.3-Rapport-Atelier-Niger.pdf)

## Notes sur l'approche méthodologique

Dans SUSTLIVES, les espèces végétales qui ne font pas partie des principales cultures de base, mais qui entrent dans la catégorie des « espèces négligées et sous-utilisées » (NUS) ou parfois appelées « cultures orphelines », trouvent de l'espace et occupent le devant de la scène. Lors des actions précédentes du projet, certaines des NUS de chacun des deux pays ont été prises en compte, et les caractéristiques de ces espèces sont décrites en détail dans le rapport d'activité 1.1 « Identification des zones cibles et des NUS résistantes au stress » (SUSTLIVES, 2022). Les NUS sélectionnés dans les deux pays sont les suivants :

- Niger : Tubercules/racines : Patate douce (*Ipomoea batatas*) et Manioc (*Manihot esculenta*) ; Légumes : Oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) ; Moringa (*Moringa oleifera*) et Gombo (*Abelmoschus esculentus*) ; Légumineuses : Voandzou (*Vigna subterranea*).
- Burkina Faso : Tubercules/racines : Patate douce (*Ipomoea batatas*) et Fabirama (*Solenostemon rotundifolius*) ; Légumineuses : Oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) ; Moringa (*Moringa oleifera*) et Amarante (*Amaranthus sp.*) ; Légumineuses : Voandzou (*Vigna subterranea*).

L'activité 3.3 concerne le développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité, et ne prendra donc pas seulement en considération les espèces déjà mentionnées, mais concernera les NUS dans leur ensemble, de manière à ouvrir la voie à une valorisation correcte également pour les cultures NUS non spécifiquement étudiées dans le projet, les variétés paysannes et traditionnelles qui ne s'inscrivent pas pleinement dans les canaux de commercialisation liés aux systèmes semenciers formels.

Les NUS font partie des ressources génétiques destinées à l'alimentation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) est un sujet de grand intérêt. Dans le projet SUSTLIVES, le concept d'utilisation durable est adopté dans son sens le plus large, c'est-à-dire que l'utilisation durable des ressources phytogénétiques NUS implique non seulement que l'utilisation du matériel phytogénétique soit mise en œuvre de manière à maintenir sa disponibilité pour les générations futures dans le but de concilier les besoins agricoles actuels avec les objectifs de conservation à long terme, et de garantir que les ressources phytogénétiques continuent de contribuer à la production alimentaire et à la résilience des écosystèmes. Cette approche inclut donc une attention particulière aux pratiques qui préservent la biodiversité, soutiennent la sécurité alimentaire et favorisent les pratiques agricoles durables.

Compte tenu de l'attention considérable accordée au concept par les acteurs internationaux et nationaux, cette définition inclusive s'accompagne, selon les acteurs et leurs rôles ou domaines d'expertise, de quelques spécificités liées à leurs domaines d'expertise (portée) et aux domaines d'action spécifiques des acteurs impliqués. Par exemple, la FAO fournit une définition générale<sup>4</sup>, puis décompose le concept en différents niveaux de détail ; En particulier, l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est mentionnée parmi les objectifs du Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (qui est un traité

---

<sup>4</sup> <https://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/sust-use/en/>

juridiquement contraignant pour les pays signataires)<sup>5</sup> et est explicitement au cœur de l'article 6<sup>6</sup>, *Utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

L'ensemble du projet SUSTLIVES s'inscrit dans le Plan stratégique 2016-2020 du Comité permanent des Nations Unies sur la Nutrition (UNSCN), qui met particulièrement l'accent sur la production locale, la diversification et la durabilité des cultures. En outre, la diversification des cultures par une utilisation accrue de l'agrobiodiversité répond également au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo 2017-2021, qui guide les travaux de mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) – Déclaration de Malabo sur la croissance accélérée et la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. À cet égard, une utilisation accrue de l'agro-biodiversité contribuerait particulièrement à la mise en œuvre des engagements 3 (éradiquer la faim), 4 (réduire de moitié la pauvreté) et 6 (renforcer la résilience).

Il s'ensuit que dans l'activité 3.3 le concept de durabilité d'utilisation est étroitement lié non seulement à la sécurité alimentaire, mais aussi à l'augmentation de la résilience des populations locales, à travers un meilleur accès à l'alimentation et la possibilité de consommer des aliments à haute valeur nutritionnelle utiles pour équilibrer les régimes alimentaires quotidiens locaux et améliorer les habitudes de consommation, prévenir la faim, réduire les niveaux de malnutrition et de sous-nutrition des populations.

En mars 2018, à Bari, en Italie, en réponse à la résolution 6/2017 demandée par le Comité international de la Croix-Rouge, le Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec le CIHEAM Bari, a organisé une réunion informelle d'experts pour explorer les composantes potentielles d'un programme axé sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) visant à (i) accroître l'impact des efforts des pays en faveur d'une utilisation durable grâce à la coordination, à la combinaison des connaissances et au renforcement des capacités, (ii) rationaliser les actions et l'utilisation des ressources, et (iii) offrir aux pays de meilleures opportunités et perspectives de succès dans l'accomplissement de leurs obligations au titre des instruments mondiaux, régionaux et nationaux pertinents couvrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que le développement agricole durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle<sup>7</sup>.

Le Burkina Faso et le Niger font partie des pays signataires du Traité de la FAO :

- Niger : date de signature : 11/06/2002 ; date de ratification : 27/10/2004 ; date d'entrée en vigueur : 25/01/2005 ; Le Représentant Permanent du Niger auprès du Traité International de la FAO est M. Issa Zakari MAHAMAN MOURTALA, Ingénieur en Techniques Agricoles à l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN).
- Burkina Faso : date de signature : 09/11/2001 ; date de ratification : 05/12/2006 ; date d'entrée en vigueur : 03/05/2007 ; Le représentant permanent du Burkina Faso auprès du Traité international de la FAO est M. Soungalo SOULAMA, Secrétaire permanent de la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (SP-CONAGREP).

---

<sup>5</sup> <https://www.fao.org/plant-treaty/en/#:~:text=The%20objectives%20of%20the%20International,with%20the%20Convention%20on%20Biological>

<sup>6</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/714e40d0-779e-4973-9841-44f112928936/content>

<sup>7</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/05b178d2-4015-4ca8-8e06-4b4a996662be/content>

L'activité 3.3 a été conçue en réponse à certaines lettres de soutien concernant les NUS reçues par l'AICS de la part des ministères de l'Agriculture du Burkina Faso et du Niger, soulignant le fort intérêt des deux pays pour le développement des NUS et a une valeur stratégique au niveau national, contribuant à faciliter l'engagement et la collaboration entre les acteurs politiques et institutionnels des deux pays.

Le partage des connaissances sur les avantages de l'agro-biodiversité et des NUS conduira à un plus grand soutien et à une plus grande adhésion des décideurs et des parties prenantes locales aux processus visant à garantir l'utilisation durable des NUS, en favorisant l'adoption des NUS dans les plans d'action nationaux d'adaptation au changement climatique, tels que les plans de développement communautaire (PDC) et les plans de développement régional (PDR), tout en favorisant l'adoption des NUS dans le cadre du Plan d'action panafricain pour le développement du secteur agricole (CAADP/PDDAA) et dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest, dans la continuité de l'activité 3.1, garantissant ainsi l'impact à long terme des résultats du projet SUSTLIVES.

Créer un environnement politique inclusif et favorable à une utilisation plus large des NUS implique d'activer des processus de cocréation lors des ateliers, visant ainsi à développer une vision commune pour identifier et coconstruire des actions spécifiques adaptées aux contextes nationaux qui constituent le cœur des plans d'action spécifiques à chaque pays.

Les NUS sont des ressources génétiques qui sont souvent des variétés traditionnelles, distribuées localement (avec des zones de culture limitées), et donc pas nécessairement considérées comme une priorité en termes d'investissement par les entreprises semencières ou en termes de pertinence pour la sécurité alimentaire par les gouvernements, contrairement aux cultures de base comme les céréales, qui reçoivent actuellement beaucoup d'attention.

De nombreux chercheurs et ONG travaillent aux côtés d'organisations internationales pour promouvoir l'adoption des NUS, en particulier par les petits exploitants agricoles et ceux qui cultivent pour leur autosuffisance. L'enjeu du projet est d'élargir cet éventail d'acteurs en incluant également des partenaires privés et en favorisant l'activation des approches de la chaîne d'approvisionnement pour la valorisation des produits NUS.

L'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) est essentielle pour relever les défis mondiaux, notamment la perte de biodiversité, le changement climatique, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en particulier pour les petits exploitants et les agriculteurs de subsistance. C'est pourquoi, à l'occasion de la 9e Conférence des Parties, le Secrétariat de la FAO a préparé une étude de référence sur les obstacles et les défis liés à la mise en œuvre des articles 5 et 6 (étude de base<sup>8</sup>), qui examine spécifiquement l'utilisation durable des RPGAA. Compte tenu de la grande diversité entre les régions et au sein de celles-ci, l'étude a identifié quatre principaux types de goulots d'étranglement pour la conservation et l'utilisation des RPGAA :

1. Défis juridiques, politiques et institutionnels
2. Questions techniques et scientifiques
3. Distribution et commercialisation de semences de races locales et de variétés paysannes
4. Contraintes de ressources

Les principales sources d'information pour l'analyse des données étaient les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Traité international soumis par les Parties contractantes conformément aux

---

<sup>8</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/c6178c9a-49df-4950-bbc5-a46a76de224d/content>

procédures de conformité du Traité international. Pour la région africaine, 19 rapports nationaux sur un total de 49 ont été utilisés, ce qui représente seulement environ 39 pour cent des Parties contractantes de cette région.

Pour mettre en place le travail et l'approche liés à l'atelier, nous avons pris en compte les résultats de cette analyse et les avons vérifiés et contextualisés en référence aux deux pays d'intérêt du projet (Burkina Faso et Niger) sur la base des expériences et des résultats du projet SUSTLIVES.

L'un des aspects les plus pertinents pour garantir l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'agriculture est certainement celui lié aux défis juridiques, politiques et institutionnels. Ce sujet, en ce qui concerne le contexte politique, a été en partie abordé par l'activité 3.1 (Livrable 3.1.1 : Rapport sur les politiques et cadres réglementaires actuels concernant les NUS au Burkina Faso et au Niger)<sup>9</sup>. Dans le cadre de l'activité 3.3, nous avons jugé utile d'approfondir les aspects réglementaires qui régissent les secteurs semenciers formels dans les deux pays et de résumer et mettre à jour l'analyse pour identifier avec certitude les domaines d'action qui peuvent être mis en œuvre/réalisés au niveau national et utiles pour surmonter les obstacles existants à l'adoption des NUS.

Ce document représente le résultat du processus de cocréation activé au niveau des deux pays pour l'identification d'actions concrètes visant à promouvoir l'utilisation durable des variétés NUS et paysannes.

---

<sup>9</sup> [https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES\\_Livrable-A3.1-Analyse-politiques-sur-NUS-Final.pdf](https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES_Livrable-A3.1-Analyse-politiques-sur-NUS-Final.pdf)

## Résumé des éléments saillants des cadres réglementaires et des actes législatifs de référence relatifs aux systèmes semenciers nationaux au Burkina Faso et au Niger

Comme déjà mentionné, l'activité du projet qui a conduit à la définition du Plan d'action pour l'utilisation durable des NUS est partie des résultats obtenus à partir de l'activité 3.1 (Analyse des politiques et des cadres réglementaires actuels). Afin d'identifier des stratégies de développement et de promotion en phase avec le changement que SUSTLIVES souhaite produire, et d'envisager des évolutions possibles pour les politiques actuellement en cours d'élaboration, il était nécessaire de mieux comprendre les possibilités et les contraintes existantes au niveau des pays et d'approfondir les mérites des cadres réglementaires nationaux puisque tous les éléments et aspects réglementaires influencent de diverses manières les processus qui conduisent à la durabilité sociale et surtout à une plus grande durabilité du système alimentaire.

En effet, tous les éléments mentionnés dans les cadres réglementaires du secteur semencier contribuent à la durabilité du secteur ainsi qu'à la durabilité des nouvelles chaînes d'approvisionnement à activer pour la valorisation des NUS avec différentes méthodes.

En entrant dans le détail, il est plus facile de comprendre comment certains facteurs influencent plus étroitement la durabilité économique puisqu'ils agissent directement sur la possibilité concrète de créer ou de générer des chaînes de valeur basées sur les ressources humaines et financières (NUS) du pays. D'autres éléments contribuent cependant plus directement à la dimension environnementale de la durabilité, à savoir la nécessité et la possibilité de sauvegarder les NUS, leurs caractéristiques et la spécificité de ces cultures en tant qu'élément strictement lié aux territoires de référence, ce qui renvoie à la nécessité de sauvegarder/conservé le matériel génétique local.

Étant donné la pertinence directe des aspects réglementaires pour les processus de durabilité et de développement rural, de nombreux projets ont examiné et analysé les systèmes semenciers des pays africains ; Au cours de notre travail de collecte d'informations sur le Burkina Faso et le Niger, nous avons trouvé des éléments d'analyse utiles et le lien avec un certain nombre de questions relatives à l'utilisation durable des cultures sous-utilisées et paysannes (NUS) dans le rapport de Munyi (2022) sur l'évolution et l'harmonisation des systèmes semenciers en Afrique. Cependant, devant accorder une attention particulière aux espèces négligées et sous-utilisées (NUS) en référence spécifique au patrimoine local de biodiversité agricole au Burkina Faso et au Niger et émettre des hypothèses d'actions pour améliorer la commercialisation et l'utilisation durable de ces espèces, il était nécessaire d'identifier encore plus clairement et en détail les responsabilités des organismes et le fonctionnement de certains mécanismes procéduraux, juridiques et réglementaires du secteur semencier des deux pays qui réglementent ou influencent la possibilité de culture à grande échelle des NUS et/ou qui garantissent un soutien à la productivité.

Deux experts locaux d'Afrique Verte ; Narcisse OUEDRAOGO pour le Burkina Faso et Bassirou NOUHOU pour le Niger ; ont réalisé une analyse des cadres réglementaires des secteurs semenciers avec une attention particulière à certains aspects importants pour l'identification d'actions ciblées visant à garantir la durabilité de l'utilisation des NUS<sup>10</sup>. Les deux livrables 3.3.1 et 3.3.2 décrivent les résultats et le déroulement des deux moments de cocréation (ateliers) organisés

---

<sup>10</sup> Dans les livrables [3.3.1](#) et [3.3.2](#), qui rendent compte des résultats des ateliers nationaux, un résumé des deux analyses des aspects réglementaires est rapporté et les rapports des experts d'Afrique Verte sont également rapportés dans leur intégralité (Annexe 1).

au niveau national, et rapportent les analyses synthétiques (une pour chaque pays) et les rapports des travaux de revue des cadres réglementaires réalisés par les deux experts locaux du secteur.

Le tableau 1 présente un résumé des résultats des deux analyses au niveau des pays pour les éléments clés de la durabilité de l'utilisation des NUS.

**Tableau 1 : Résumé de l'analyse comparative des cadres réglementaires des filières semencières du Niger et du Burkina Faso**

N°	Aspect analysé	Burkina Faso	Niger
1	Registre/Catalogue spécifique pour les NUS	Catalogue national depuis 2014 avec 42 espèces et 305 variétés, incluant certaines NUS. Non spécifique aux NUS.	Catalogue national (CNEV, 2014). Peu de NUS enregistrées. Registre des variétés traditionnelles prévu, mais non confirmé.
2	Caractérisation	INERA, centres universitaires, SEMAFORT <sup>11</sup> . Supervision par le CNS.	INRAN responsable. Réalise également la recherche variétale et gère les banques génétiques.
3	Conservation	INERA (banques de gènes), CONAGREP gère les ressources génétiques.	INRAN (banque à Kollo), ICRISAT impliqué.
4	Multiplication	INERA (pré-base), producteurs certifiés sous supervision de la SNSA.	INRAN pour les semences de pré-base et de base. Soutien des entreprises semencières.
5	Distribution aux agriculteurs	DGPV via des opérateurs enregistrés. Aucune disposition spécifique sauf pour la patate douce.	Ministère de l'Agriculture via les services de vulgarisation. Les NUS ne sont pas incluses dans les programmes standards.
6	Commerce et échange de semences	Échange libre entre agriculteurs. La vente requiert une autorisation.	Échanges informels permis. Exportation nécessite une autorisation. Marchés ruraux actifs.
7	Contrôle phytosanitaire	INERA, DGPV, SNSA, DPVC. Brigade phytosanitaire active.	Réglementé par le décret 2016-303. Registre des installations, contrôle ministériel.
8	Marché des semences	Secteurs formel et informel. Réglementé par lois et décrets. CNS et FDSS actifs.	Réglementé par trois textes. Seules les variétés enregistrées peuvent être commercialisées.
9	Propriété intellectuelle	Accord de Bangui (OAPI). Faible application pratique.	Loi 2014-67 protège les droits sur les variétés végétales. Droit d'usage prévu pour les agriculteurs.
10	Réglementation sur les banques communautaires de semences	Aucune réglementation spécifique identifiée.	Non officiellement reconnues, mais gérées par l'INRAN.
11	Présence des banques communautaires	Présentes (ex : APN Sahel, projet PV-RCS). Importantes mais non	Très actives, concernent plus de 60% des agriculteurs. Non reconnues officiellement.

<sup>11</sup> Entreprise privée

N°	Aspect analysé	Burkina Faso	Niger
		systématiquement cartographiées.	

Avant cette analyse détaillée, il convient de noter qu'au Niger et au Burkina Faso, comme dans tous les pays où l'agriculture familiale est répandue, deux principaux systèmes semenciers coexistent : un système formel et un système semencier paysan, dit informel. Le système informel occupe une place importante dans le système alimentaire, il suffit de considérer qu'au Niger environ 60% des agriculteurs sont responsables de la sélection de leurs propres semences, de leur stockage, de leur distribution et de leur transmission de génération en génération.

Alors que dans le système formel, la production de semences est clairement distincte de la production alimentaire et que les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en semences sont spécialisés dans les différents sous-secteurs de la chaîne d'approvisionnement (multiplication, conditionnement, contrôle et certification, commercialisation), dans le système informel, il n'y a pas de distinction entre la production de semences et la production alimentaire ; dans ce cas, le choix des semences s'effectue dans les champs destinés à la production alimentaire à travers, généralement, la sélection des plantes directement sur le terrain en fonction de caractéristiques définies par les producteurs eux-mêmes.

Dans le cas du Niger, il convient de noter que dans le cadre de l'élaboration de la politique semencière nationale, le Ministère de l'Agriculture a réalisé un état des lieux de l'ensemble du secteur semencier. Les résultats ont mis en évidence les profondes différences existants entre les deux systèmes parallèles et ont souligné la nécessité de créer des synergies entre eux pour soutenir la durabilité de l'ensemble du système alimentaire.

Le cadre législatif et réglementaire (Tableau 1) s'applique principalement au système semencier formel, qui fait actuellement face, d'une part, à des contraintes qui affectent l'ensemble du secteur agricole (risques climatiques, archaïsmes technologiques, faible mobilisation des producteurs, faible prise en compte des relations de l'agriculture avec le reste de l'économie et avec le commerce international) et, d'autre part, à plusieurs obstacles et contraintes spécifiques liés à la nature du secteur semencier.

Dans le cas du Niger, le rapport d'état des lieux du système semencier souligne que, même si quelques résultats positifs peuvent être mentionnés sur certains fronts (amélioration des variétés, infrastructures diversifiées, existence d'un secteur privé structuré, etc.), le secteur semencier national est actuellement caractérisé par des dysfonctionnements au niveau de certains maillons principaux, à savoir : (i) la sélection variétale, le maintien et le renouvellement du matériel végétal disponible ; (ii) l'approvisionnement régulier du secteur en semences de pré-base et/ou de base ; (iii) la production de semences certifiées ou commerciales en quantité et qualité suffisantes ; (iv) le contrôle de la qualité des semences produites et commercialisées ; (v) l'emballage et le stockage des semences produites ; (vi) la commercialisation et la distribution; (vii) la promotion de la production et de l'utilisation de semences certifiées de qualité garantie ; (viii) l'organisation interprofessionnelle des acteurs du secteur. Le rapport attribue cette situation à une transition mal gérée d'un système fortement administré par « l'État-providence » qui garantissait toutes les fonctions (dans les années 1980 et 1990) à un système dans lequel le secteur privé est appelé à jouer un rôle important.

Les deux systèmes (formel et informel) diffèrent à bien des égards, notamment dans les méthodes de production et de contrôle, le niveau de certification, les espèces propagées et les systèmes de production dans lesquels les variétés sont cultivées.

D'autre part, le système semencier informel, régulé par des règles collectives élaborées par les agriculteurs selon les us et coutumes locaux, se caractérise par une réponse dynamique et évolutive aux changements qui se produisent dans le secteur agricole, parvenant à garantir la qualité, notamment agronomique, mais aussi sanitaire, nutritionnelle et organoleptique, et à remplir une série de fonctions très importantes, énumérées ci-dessous :

- Gère la diversité des semences grâce à ses connaissances, ses compétences et ses pratiques agricoles ;
- Met en circulation les semences paysannes, par le partage, l'échange, le don, la vente, etc. ;
- Garantit les droits collectifs d'utilisation, de conservation, d'échange et de vente des semences ;
- Garantit le droit à la protection des connaissances, des innovations et des pratiques paysannes liées aux semences et aux ressources génétiques ;
- Facilite la participation des producteurs à la prise de décision sur les questions semencières et leur permet de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations associées.

Le dynamisme du système informel et ses mécanismes fondés sur des normes collectives contribuent depuis des millénaires à la construction d'un système garantissant la sécurité alimentaire et la résilience face au changement climatique. C'est pourquoi le rapport reconnaît qu'une amélioration de cette situation ne peut être atteinte que dans le cadre d'une politique semencière nationale formelle et concertée, accompagnée d'une stratégie de développement harmonieux des différentes composantes de la filière et pour atteindre cet objectif et relancer le secteur semencier au Niger, le Gouvernement a décidé, d'une part, de se doter d'une politique semencière et, d'autre part, de créer un environnement institutionnel en harmonie avec le Règlement n° 2018-016. C/REG.4/05/2008 de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) portant harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences et plants dans l'espace CEDEAO.

Dans la période qui a immédiatement suivi la réception des rapports sur les systèmes semenciers nationaux, l'analyse du pays a été approfondie et élargie par le groupe de travail du CIHEAM Bari qui, sur la base des résultats, a identifié les éléments sur lesquels baser le travail de cocréation à réaliser lors des deux ateliers nationaux et a commencé à travailler sur leur organisation en collaboration avec des partenaires locaux pour maximiser l'implication des parties prenantes.

## Organisation d'ateliers nationaux au Burkina Faso et au Niger

La gestion des phases pour l'atteinte des objectifs de l'activité 3.3 a suivi la même approche pour les deux pays.

Partant de la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes au niveau du pays, une méthode d'interaction a été conçue qui permettrait l'implication directe de la majorité des parties prenantes des deux pays, en les invitant à des ateliers nationaux dans lesquels, à travers un chemin commun, une série d'actions concrètes pourraient être définies.

Les ateliers se sont déroulés en présentiel, avec la possibilité de suivre les travaux en ligne en mode écoute uniquement. À la lumière de ce qui a été observé concernant la durabilité de l'utilisation des NUS et de ce qui a été observé concernant la régulation des deux systèmes semenciers, il a été décidé de procéder de manière similaire.

### Objectifs et structure des ateliers

Les ateliers ont été conçus pour partager les connaissances sur les NUS dans les deux pays et assurer la participation active et l'engagement de toutes les parties prenantes en créant un environnement inclusif pour un dialogue et un échange ouverts qui permettent la cocréation. Les séances ont donc été conçues pour créer un climat de partage des problématiques potentielles, tout en fournissant des exemples qui montrent des propositions et des solutions adaptées aux contextes nationaux. En outre, afin de partager les perceptions et les points de vue des partenaires, il a été jugé utile de partager avec les acteurs du secteur semencier ce qui a été trouvé, compris et émis des hypothèses sur la base de l'expérience acquise grâce à SUSTLIVES ; Cette comparaison a également été utile pour comprendre si les évaluations et les interprétations du groupe de travail de l'activité 3.3 étaient correctes.

Le développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité repose sur la cocréation de connaissances sur les NUS, et cela ne peut être réalisé que par la coopération entre les parties prenantes. Afin de faciliter le processus de coopération entre les parties prenantes et de créer un environnement de confiance mutuelle entre les membres du groupe de travail et les parties prenantes, nous avons planifié les ateliers en les structurant en trois moments principaux (sessions) qui poseraient les bases d'un cheminement conceptuel commun.

La structuration en 3 sessions de travail a représenté une étape utile et nécessaire pour ensuite focaliser l'attention des parties prenantes des deux pays sur les problèmes les plus pertinents et les solutions possibles. Les sessions des ateliers nationaux ont porté sur les aspects suivants :

- La première session sur les expériences, bonnes pratiques et leçons apprises sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques en agriculture dans les deux pays, passe en revue et rend compte des activités et projets récents ou en cours ; La session vise à partager les expériences dans le secteur des semences et à générer une perception commune en soulignant les besoins urgents de promouvoir l'utilisation durable des NUS dans le cadre plus large des RPGAA et les solutions possibles qui peuvent être adoptées au niveau national pour présenter des solutions contextualisées aux problèmes communs à travers des expériences de gestion des semences et offrant la possibilité de renforcer les liens, la coordination et la collaboration entre les actions, projets, programmes et initiatives pertinents.
- La deuxième session sur les besoins communs et les lacunes dans les chaînes de valeur des NUS dans les deux pays vise à partager avec les participants les besoins et les défis

découlant des lacunes communes sur la base des connaissances et des expériences acquises par les participants du groupe de travail lors de la mise en œuvre de SUSTLIVES, afin de fournir des informations et des hypothèses utiles à partager lors de la session de travail collaborative suivante.

- Lors de la troisième session, les participants sont invités à analyser et à identifier des actions utiles pour surmonter les problèmes apparus lors des sessions précédentes en participant activement à une session de cocréation avec un groupe de travail sur l'activité,

Les sessions structurées ont permis aux participants de partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs idées, favorisant ainsi l'apprentissage entre pairs et la collaboration.

Après avoir préparé le terrain avec les deux premières sessions, nous sommes passés au processus de co-construction proprement dit, dans lequel les éléments identifiés (les domaines d'action) ont été partagés, discutés et modifiés par les acteurs locaux pour les adapter au mieux aux contextes des pays. Dans une deuxième étape du processus de co-construction, une série d'actions concrètes ont été proposées aux experts en relation avec chaque élément/domaine d'expertise et pour chacune des actions, et les experts nationaux ont eu l'occasion de vérifier si elles étaient utiles ou non dans le contexte du pays de référence et ont modifié les actions proposées pour mieux les adapter aux conditions locales, en discutant entre eux avant de voter sur chaque action pour établir sa priorité par rapport aux contextes nationaux.

Les domaines d'expertise autour desquels les actions potentielles à proposer aux parties prenantes ont été développées ont été identifiés grâce à une analyse suivie d'un processus de vérification. Sur la base de l'expérience acquise au Burkina Faso et au Niger au cours d'une série de projets, il a été possible de parvenir à une identification générale des obstacles et des défis pour l'utilisation durable des NUS (ainsi que d'autres RPGAA) en relation avec les contextes et les caractéristiques nationales spécifiques de chaque pays. Sur cette base, il a été décidé que les participants aux séances étaient amenés à mettre en évidence la perception des acteurs du secteur selon la relation avec quatre catégories de problèmes :

1. Défis juridiques, politiques et institutionnels ;
2. Questions techniques et scientifiques ;
3. Distribution et commercialisation de semences de variétés de cultures locales auprès des agriculteurs ;
4. Limitations des ressources.

Au cours de la mise en œuvre du projet SUSTLIVES, les problèmes mentionnés ci-dessus sont apparus en relation avec différents domaines d'intervention possibles ; par la suite, une analyse qualitative nous a permis d'identifier quelques lacunes spécifiques et donc aussi quelques actions potentielles à porter à l'attention des parties prenantes. Dans le cadre d'une pratique de travail, les domaines d'expertise et les champs d'action hypothétiques ont été comparés à la littérature sectorielle et aux observations des organisations internationales (FAO) et supranationales (DESIRA-Lift) et confirmés. Au cours de la séance de cocréation participative, les parties prenantes ont eu l'occasion de confirmer ou de modifier leurs domaines d'intérêt. Ensuite, pour chacun de ces domaines d'intérêt, les participants aux ateliers ont sélectionné, identifié, modifié ou créé des actions utiles ou nécessaires pour surmonter ou atténuer les goulots d'étranglement du secteur semencier, dans le but déclaré d'activer un processus qui mène à une utilisation durable des ressources génétiques agricoles traditionnelles et sous-utilisées (NUS) en référence au contexte de chaque pays.

Les domaines d'intérêt, validés lors de la première partie de la séance de cocréation, sont les suivants :

1. Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS
2. Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et des mécanismes de marché favorables
3. Gestion améliorée des connaissances
4. Soutenir une utilisation durable sur le terrain

## Participants aux ateliers

La première étape abordée d'un point de vue méthodologique et organisationnel a été de décider quelles institutions et quels acteurs du secteur étaient utiles à inviter et à impliquer dans les séances de travail des ateliers nationaux. Sur la base de l'analyse des cadres réglementaires, nous avons décidé d'impliquer, dans chaque pays, des représentants de toutes les institutions qui ont un rôle direct dans la gestion de l'évaluation et de la certification des aspects qualitatifs des semences, dans la conservation, la distribution ou dans la garantie de la disponibilité et de l'accessibilité des semences aux agriculteurs et dans la facilitation de la commercialisation des variétés. Cette longue liste d'institutions et d'organismes privés a été rejointe par d'autres acteurs privés, entreprises semencières et autres sujets présents dans les territoires de référence qui ont mis en œuvre des actions concrètes pour l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'agriculture ou qui ont contribué à divers titres aux travaux sur les NUS au Burkina Faso et au Niger lors de SUSTLIVES.

Les listes définitives des participants aux ateliers ont été enrichies et définies au cours de plusieurs réunions et finalement l'Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ) de Ouagadougou et l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey ont contacté les institutions par téléphone et envoyé les invitations. Les listes définitives des participants sont rapportées dans les annexes II des Livrables 3.3.1 et 3.3.2.

Pour l'organisation des ateliers, l'Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ) de Ouagadougou et l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey ont contribué à prendre en charge tous les détails logistiques et organisationnels en étroite collaboration avec la responsable de l'activité 3.3.

Les ateliers ont bénéficié d'une participation large et variée de tous les acteurs du secteur semencier, incluant toutes les phases de la production à l'utilisation, y compris tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les responsables et utilisateurs des processus de vérification et de libération des certifications phytosanitaires et de qualité des semences. L'atelier de Ouagadougou (Burkina Faso) a réuni 57 experts et celui de Niamey (Niger) a réuni 44 experts du secteur.

## Résultats des ateliers nationaux

Les ateliers nationaux ont connu une forte participation des acteurs et institutions nationaux.

Dans les deux pays, les ateliers ont atteint les principaux objectifs pour lesquels ils ont été organisés, à savoir : Promouvoir la collaboration pour une future intégration entre les secteurs semenciers formels et informels, Créer un environnement politique favorable et inclusif pour l'adoption des NUS et Identifier des stratégies et des actions pour promouvoir l'utilisation durable des NUS.

## Co-construction d'actions pour promouvoir l'utilisation durable des NUS dans le système semencier

Les deux premières sessions des ateliers se sont avérées utiles pour un échange de connaissances, mais aussi pour stimuler la comparaison et parfois le débat sur certaines questions spécifiques en ouvrant la participation à la session dédiée à la cocréation d'actions et à leur priorisation au niveau national. La structure de la première session a favorisé le partage d'expériences et de bonnes pratiques à partir de projets nationaux et internationaux et a également stimulé l'analyse collective des besoins et des lacunes structurés sur la base des expériences de SUSTLIVES qui ont fait l'objet de la deuxième session. Les deux sessions ont ouvert la voie à la co-construction d'actions, votées et adaptées aux contextes nationaux.

L'activité de cocréation qui a conduit à l'identification des actions a débuté avec la troisième session. Les domaines d'expertise précédemment identifiés ont été partagés avec les parties prenantes lors de la session de cocréation. Chaque domaine d'expertise ou champ d'action a été partagé avec les experts et discuté afin de mettre en évidence sa relation avec la durabilité de l'utilisation des NUS.

### **Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS**

Ce domaine d'intervention comprend la possibilité d'actions et d'interventions au niveau national et international.

Le projet SUSTLIVES a déjà réalisé une analyse coordonnée par Susanna Rokka de LUKE (SUSTLIVES, 2023), qui décrit le niveau d'engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers diverses initiatives et accords internationaux des deux pays et illustre les différences (activité 3.1). Les deux pays disposent de plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PNA), dans lesquels il n'y a aucune mention spécifique des variétés négligées ou sous-utilisées (NUS).

Au niveau national, chaque activité du secteur semencier est réglementée par des lois et des règles internes, qui ont un effet profond sur les résultats de la production de semences, leur disponibilité, leur accessibilité et la manière dont les systèmes agricoles sont façonnés pour la résilience future. Il est donc important de comprendre comment la législation permet ou facilite l'utilisation durable des NUS afin de proposer des adaptations et des solutions utiles pour une meilleure valorisation de ces espèces.

### **Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et des mécanismes de marché favorables**

Les enjeux du marché et la nécessité de créer de nouvelles chaînes de valeur dans le contexte des NUS peuvent être lus en relation avec deux aspects qui influencent la création et le renforcement des chaînes de valeur en amont et en aval.

En aval : Malgré la grande valeur que représentent les NUS pour l'approvisionnement alimentaire des populations locales et pour le patrimoine culturel des communautés, les produits liés aux NUS souffrent actuellement de l'absence d'un marché capable de promouvoir la tradition culturelle de leur utilisation et de leur culture.

Les NUS ont toujours été autoproduites pour la consommation familiale et, avec la diffusion généralisée des espèces et variétés commerciales, leur présence sur les marchés, ainsi que dans les plats traditionnels et donc dans l'alimentation des populations locales, est encore limitée aujourd'hui. Pour permettre une utilisation durable des NUS, il est nécessaire de collaborer avec les communautés locales en recréant et en reconstruisant les connaissances sur l'utilisation de ces variétés et en récupérant la mémoire et l'identité culturelle des communautés.

Les NUS font partie du patrimoine culturel paysan qui a toujours eu ses racines dans l'autoproduction et l'autoconsommation pour la production de plats typiques. C'est un aspect à prendre en considération lorsque l'on souhaite promouvoir les NUS et créer de nouvelles chaînes d'approvisionnement capables de générer des revenus.

En amont : la création de chaînes de valeur est limitée par les possibilités offertes par le marché des semences, c'est-à-dire la possibilité concrète d'acheter ou de vendre des semences NUS. Actuellement, le marché des semences est caractérisé par une forte présence de variétés commerciales et le système semencier informel n'est pas toujours en mesure de répondre aux besoins et aux demandes des agriculteurs en termes de NUS, notamment en ce qui concerne les aspects qualitatifs. Susciter l'intérêt des entreprises semencières privées pourrait profiter au système national en créant un marché spécialisé pour les semences NUS améliorées, plus productives et plus résistantes au climat.

### **Gestion améliorée des connaissances**

Une meilleure gestion des connaissances est pertinente pour un certain nombre de questions : par exemple, le système formel de semences accorde peu d'attention aux NUS en raison d'une faible connaissance de leur valeur nutritionnelle ; Cela se reflète dans un certain nombre de questions importantes qui doivent être traitées pour garantir leur utilisation durable en les intégrant dans le système semencier formel. Une conséquence de ce manque de sensibilisation est le faible niveau d'investissement dans les processus de conservation et de caractérisation des NUS par les banques de gènes du système semencier formel, bien que la communauté scientifique soit bien consciente de leur pertinence.

Le manque de sensibilisation du système de connaissances et d'innovation agricoles (AKIS) à la valeur des NUS pour la résilience des exploitations et l'agriculture de subsistance limite son adoption par les agriculteurs, car ces derniers ne sont pas informés du rôle que les NUS pourraient jouer dans l'augmentation de la résilience de leurs exploitations. Le manque de sensibilisation de l'AKIS est également responsable du manque de connexion entre le monde de la recherche et les agriculteurs. Ce type de faiblesse des infrastructures et le manque de ressources qui en résulte conduisent également à un manque général de capacités techniques et de ressources humaines pour la collecte, la caractérisation, l'évaluation, la documentation, la régénération des ressources et l'utilisation de technologies modernes dans la sélection végétale appliquée aux NUS.

Le manque d'informations correctes mises à la disposition des consommateurs et d'échanges entre consommateurs sur la valeur nutritionnelle des produits NUS est un facteur qui entrave la création d'opportunités de marché pour les produits dérivés des NUS.

À cet égard, un défi particulièrement important est la mauvaise compréhension des aspects juridiques qui entravent la durabilité des politiques d'harmonisation des programmes et des activités de conservation et d'utilisation des NUS et des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) en général.

### **Soutenir une utilisation durable sur le terrain**

Ce point concerne la nécessité de développer une série d'activités visant à promouvoir l'adoption des NUS directement parmi les agriculteurs et à créer des opportunités d'amélioration variétale à travers des processus de sélection participative.

Il existe d'importantes catégories d'activités qui pourraient être initiées en écoutant les besoins des agriculteurs et en assurant leur implication à long terme, afin de garantir une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle, de meilleurs moyens de subsistance, de meilleures connaissances et compétences, ainsi qu'un meilleur accès aux semences et aux technologies.

Les variétés traditionnelles et les NUS peuvent ne pas répondre pleinement aux besoins de culture de certaines zones ou nécessiter des adaptations supplémentaires au changement climatique ou aux besoins du marché, il serait donc nécessaire d'activer des processus continus d'adaptation et d'innovation variétale avec la participation des agriculteurs afin de surmonter les obstacles qui empêchent l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs, qui sont la principale cause de l'exode des jeunes des contextes ruraux.

À l'issue des processus participatifs et des débats entre les parties prenantes<sup>12</sup>, chaque domaine d'intervention a été confirmé comme pertinent par la majorité des participants et la discussion des actions ciblées pour combler les lacunes pour l'utilisation durable des NUS a commencé.

L'atelier national du Burkina Faso (2 juillet 2024) s'est davantage concentré sur l'identification des barrières réglementaires, techniques, économiques et politiques. Il a souligné la forte demande de promotion des variétés traditionnelles et d'inclusion d'un plus grand nombre de NUS dans le catalogue des variétés et a examiné le rôle clé que les banques de semences communautaires pourraient jouer à la fois comme pont entre les secteurs formel et informel et comme outil de renforcement des capacités techniques des acteurs locaux. Elle a également identifié certaines actions comme prioritaires en relation avec la nécessité de revoir les politiques nationales, de développer des compétences spécifiques et de sensibiliser et d'agir en termes de promotion commerciale des NUS et de leur promotion sur les marchés locaux.

L'atelier national du Niger (28 novembre 2024) a confirmé l'importance des banques de semences communautaires pour la conservation et la diffusion des NUS et partagé entre tous les acteurs de la filière l'urgence de revoir le cadre réglementaire en vue de reconnaître les variétés traditionnelles et les acteurs informels et la nécessité d'intervenir en faveur de la création de nouvelles chaînes de valeur locales. Parmi les actions prioritaires identifiées figure la création d'un environnement politique propice à l'adoption des NUS en concertation avec la nécessité de créer des chaînes de valeur liées aux territoires. D'autres éléments clés ont été l'amélioration de la gestion des

---

<sup>12</sup> Les enregistrements de la session sont disponibles sur le cloud de SUSTLIVES :  
<https://cloud.sustlives.eu/index.php/s/YF7p5xrLATAYdQ8>; <https://cloud.sustlives.eu/index.php/s/afdPRELLpqTAX5k>;  
<https://cloud.sustlives.eu/index.php/s/bFe7k8S2MN9QxHx>

connaissances et la nécessité d'offrir un soutien concret pour une utilisation durable directement sur le terrain.

Comme prévu, les actions choisies et votées (Tableau 2) comme prioritaires par les deux pays sont légèrement différentes l'une de l'autre, notamment compte tenu des contextes et des cadres législatifs de référence, mais dans les deux cas elles sont rapportées en détail dans les tableaux 3 des rapports respectifs.

**Tableau 2 : Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité - Résultat du processus de cocréation et définition des priorités d'action pour le Niger et le Burkina Faso. (En rouge les actions spécifiques et différentes pour les deux pays)**

Éléments / domaines d'action et actions	Pourcentage de votes favorables (%)	
	Niger	Burkina Faso
<b>Élément 1 : Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS : Politiques et législation doivent être propices à l'utilisation durable des NUS</b>		
Recherches supplémentaires sont nécessaires sur les effets des politiques et réglementations sur l'utilisation durable des NUS	100	91
Promouvoir explicitement l'utilisation des NUS dans le plan d'action national en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique	100	100
Établir des liens pour permettre une intégration efficace des accords internationaux tels que le TIRPGAA, la CDB, la CCNUCC et la CNUCLD concernant les principes d'utilisation durable des NUS et des ressources génétiques en agriculture	97	91
Mettre en œuvre une étude complète de toutes les politiques et lois susceptibles d'avoir un impact sur les NUS	97	86
Reconnaître politiquement le rôle des NUS pour la sécurité alimentaire	84	NA
Favoriser le partage entre pays d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements sur les politiques et les législations concernant les NUS	NA	100
<b>Élément 1 : Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS : Système de semences durable</b>	<b>Niger</b>	<b>Burkina faso</b>
Activation/accompagnement de programmes de recherche pour caractériser les NUS dans le système formel	100	100
Mise en place, renforcement du rôle ou élargissement du réseau des banques de semences communautaires en soutien à la banque nationale de gènes (caractérisation in situ, conservation à la ferme, sélection participative)	100	100
Inscription des variétés des NUS dans le catalogue national des variétés	96	NA
Activation ou création d'un registre spécifique pour les variétés traditionnelles/paysannes des NUS	100	nd
Création d'une section spécifique aux NUS dans le catalogue national des semences agricoles et forestières	NA	96
Support aux programmes sur l'amélioration génétique et le développement de nouvelles variétés	NA	100
<b>Élément 2 : Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et des mécanismes de marché favorables</b>	<b>Niger</b>	<b>Burkina Faso</b>
Mise en place de mécanismes financiers tels que des « fonds d'amorçage » pour améliorer et promouvoir l'utilisation durable des NUS	100	100
Assurer la continuité, développer ou mettre en œuvre des études et des projets déjà soutenus financièrement en activant également des partenariats public/privé.	100	100

Éléments / domaines d'action et actions	Pourcentage de votes favorables (%)	
Mécanismes financiers devraient soutenir l'agriculture agroécologique afin d'améliorer la valorisation des NUS et des parents sauvages des cultures également sur les marchés de consommation	100	96
Mécanismes de financement pour l'adoption des NUS dans l'alimentation des jeunes (intégration aux programmes d'éducation des consommateurs/cantines scolaires – cf. Élément 4)	100	96
<b>Élément 3 : Gestion améliorée des connaissances</b>	<b>Niger</b>	<b>Burkina Faso</b>
Sensibiliser à l'urgence et aux opportunités de conservation/caractérisation des NUS dans les banques de gènes nationales	100	100
Collaboration entre banques de gènes et soutien des banques de semences communautaires pour la caractérisation des NUS	100	100
Plus grande collaboration entre la recherche et les institutions chargées d'établir les priorités d'action dans le secteur semencier	100	100
Amélioration du système d'innovation et de connaissances agricoles (AKIS)	100	100
Actions promotionnelles intersectorielles et dans les écoles pour changer/modifier les habitudes de consommation	100	100
Amélioration des connaissances sur la transformation des NUS et leur utilisation dans la préparation des plats	NA	100
<b>Élément 4 : Soutenir une utilisation durable sur le terrain</b>	<b>Niger</b>	<b>Burkina Faso</b>
Améliorer les investissements pour soutenir le transfert d'innovations agricoles (pratiques de culture et de transformation)	100	100
Promotion des activités d'amélioration des conditions de vie des jeunes (toute la chaîne de valeur des NUS : production, commercialisation, transformation, etc.)	100	NA
Sélection variétale participative/collaborative et conservation à la ferme	100	100
Organisation des producteurs des NUS en groupements, associations, etc.	100	nd
Mise en place/activation/amélioration des cadres de concertation entre les acteurs NUS au niveau local	100	nd
Soutenir l'adoption des pratiques agroécologiques dans la cultivation des NUS	NA	100
Promotion les activités génératrices de revenu pour les femmes et les jeunes basées sur la transformation et la valorisation des NUS	NA	100

Malgré quelques différences dans les priorités assignées et donc dans la pertinence décidée par les acteurs pour les différentes actions, la majorité d'entre elles, décidées et votées au niveau national, convergent sur l'importance stratégique des NUS pour la résilience climatique, la sécurité alimentaire et la souveraineté semencière. De nombreux éléments et outils tels que la demande de reconnaissance institutionnelle des banques de semences communautaires, la perception de la nécessité d'un plan d'action partagé et intégré dans les politiques nationales et locales sont des thèmes communs réitérés dans les deux contextes nationaux. Les parties prenantes réunies ont grandement apprécié la possibilité d'une participation active des acteurs locaux dans la co-définition

des priorités et ont considéré l'approche participative comme une approche contextuelle nécessaire et essentielle pour assurer la durabilité des actions dans le temps.

## Autres questions techniques et scientifiques apparues lors de l'activité 3.3 de SUSTLIVES

Outre les questions clés déjà mentionnées, au cours des différents ateliers et discussions du projet entre les partenaires, certaines questions critiques ont émergé liées à des aspects techniques communs aux deux pays, dont certains sont signalés comme extrêmement pertinents pour une utilisation durable des NUS.

Les lacunes dans la collecte de matériel génétique pour la caractérisation et la conservation, en particulier pour les cultures mères cultivées, créent des goulots d'étranglement pour l'utilisation des NUS.

Le manque de données de caractérisation pour une large gamme de variétés locales et NUS signifie que ces ressources ne sont pas encore prêtes et disponibles pour activer les activités de recherche concernant l'adaptation variétale à différentes zones de culture.

Au niveau régional, les inventaires des ressources génétiques et les activités de caractérisation sont très limités, notamment compte tenu du nombre élevé de NUS et d'autres ressources phytogénétiques potentielles.

La conservation des NUS a également été négligée en raison de l'attention limitée accordée à un système national de conservation ex situ et de l'accès limité aux dernières technologies de gestion de l'information et de caractérisation et de traitement du matériel génétique.

Ces problèmes mettent en évidence la manière dont les obstacles rencontrés dans l'utilisation durable des NUS sont en réalité le résultat de problèmes et de questions plus vastes qui limitent l'utilisation durable d'une grande partie des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

## Conclusions

Les sessions participatives des ateliers nationaux au Burkina Faso et au Niger, intitulées « Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité », ont permis de valider les domaines d'intervention identifiés et les processus participatifs coconstruits et de définir des actions visant à surmonter les obstacles qui limitent encore l'adoption des NUS dans les deux pays.

Certaines des actions initialement proposées par les partenaires ont été supprimées, d'autres ont été modifiées, toutes ont été votées pour validation à une large majorité des présents.

Les sessions ont permis d'identifier et de valider des actions clés pour promouvoir l'utilisation durable des ressources phytogénétiques (NUS) dans les pays. L'interaction entre les participants confirme l'importance de la collaboration entre les secteurs public et privé pour créer des chaînes de valeur, mieux gérer les connaissances et soutenir une utilisation durable sur le terrain. Les actions votées démontrent une forte volonté d'aller vers l'intégration des NUS dans les systèmes semenciers formels, puisque le système informel est considéré comme autant vital pour l'agriculture nigérienne et burkinabè que le système formel.

Les pays entendent suivre des voies communes au moins sur certains points qui sont les suivants :

- La volonté d'intégrer le NUS dans les accords internationaux et les plans nationaux pour le climat et l'agriculture.
- L'intention de développer des chaînes de valeur locales, en soutenant l'intégration entre les systèmes de production de semences formels et informels.
- La volonté d'activer des processus pour une meilleure gestion des connaissances en investissant dans la conservation et la caractérisation des NUS et en améliorant les systèmes de développement et de promotion de l'innovation agricole (AKIS).
- La décision de soutenir l'utilisation durable sur le terrain en favorisant l'adoption des NUS par les agriculteurs et en développant des processus participatifs d'amélioration variétale.

Les initiatives futures, inspirées des actions proposées, si elles sont mises en œuvre de manière coordonnée et durable, pourraient contribuer de manière significative au développement du secteur des ressources phytogénétiques et à la résilience agricole dans les deux pays et peuvent constituer une première étape vers l'élaboration de lignes directrices nationales pour le respect des articles 5 (Conservation, prospection, collecte, caractérisation, évaluation et documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) et 6 (Utilisation durable des ressources phytogénétiques) du Traité international sur les RPGAA.

Ce plan d'action sera porté à l'attention conjointe des partenaires et parties prenantes de SUSTLIVES des deux pays lors d'un atelier qui se tiendra en mai 2025. L'atelier sera l'occasion de partager des pistes parallèles sur la thématique des NUS, mais aussi de considérer d'autres aspects qui n'ont pas été explicitement rapportés par souci de concision, mais qui sont absolument pertinents pour assurer la durabilité des actions et des résultats dans le temps.

## Références et bibliographie consultée

El Bilali, H., Cardone, G., Rokka, S., De Falcis, E., Naino Jika, A. K., Diawara, A. B., Nouhou, B. (2024). Transition framework for neglected and underutilized crop species. *AGROFOR International Journal*, 9(1), pp. 16-26. DOI: 10.7251/AGREN2401016E

Munyi P. (2022). Évolution actuelle de l'harmonisation des lois sur les semences en Afrique. Rapport à la Commission européenne. DeSIRA-LIFT. <https://www.desiralift.org/wp-content/uploads/2023/03/070323-DeSIRA-LIFT-Evolution-actuelle-de-lharmonisation-des-lois-sur-les-semences.pdf>

SUSTLIVES (2022). Rapport sur le processus de sélection des NUS et des zones cibles. [https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2022/05/Sustlives\\_L1.1\\_rapport\\_final.pdf](https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2022/05/Sustlives_L1.1_rapport_final.pdf)

SUSTLIVES (2023). Analyse des politiques et des cadres réglementaires actuels concernant les espèces négligées et sous-utilisées (NUS) au Burkina Faso et au Niger. Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie). [https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES\\_Livrable-A3.1-Analyse-politiques-sur-NUS-Final.pdf](https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES_Livrable-A3.1-Analyse-politiques-sur-NUS-Final.pdf)

SUSTLIVES (2024). Rapport sur l'atelier national au Burkina Faso portant sur le développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité (Activité 3.3). Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie).

SUSTLIVES (2025). Rapport sur l'atelier national au Niger portant sur le développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité (Activité 3.3). Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie). [https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES\\_Livrable-A3.3-Rapport-Atelier-Niger.pdf](https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2021/02/SUSTLIVES_Livrable-A3.3-Rapport-Atelier-Niger.pdf)